



► Equipe d'appui technique de l'OIT au travail
décent pour l'Afrique centrale et bureau de pays
de l'OIT pour le Cameroun, São Tomé- et-Principe
et Guinée équatoriale

Madame/Monsieur

R: CMR1-8-17

10 août 2023

N° 063 /AMB/MB/AB

SÉLECTION D'UN CABINET D'EXPERTISE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE NATIONALE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE AU CAMEROUN

Madame/Monsieur,

Chers Partenaires,

L'Organisation Internationale du Travail (OIT), par la présente note, a le plaisir de vous informer de ce qu'elle accompagne le Gouvernement du Cameroun et les partenaires sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions visant à améliorer **l'environnement institutionnel et sociojuridique du travail domestique au Cameroun**.

A la faveur de cet engagement, l'OIT entend appuyer le Gouvernement dans la réalisation d'une étude nationale de collecte et d'analyse des données statistiques sur le travail domestique au Cameroun.

L'emploi domestique est un secteur d'activités dont la croissance est susceptible de s'accélérer dans les années à venir au regard de la participation croissante et louable des femmes au marché du travail, des besoins familiaux induits par cette participation, et du relatif vieillissement de la population au Cameroun. En outre, en tant que secteur à forte intensité de main-d'œuvre qui fournit des services essentiels aux ménages, le travail domestique pourrait représenter une source d'emplois importante pour la reprise économique après la pandémie du COVID-19, et un levier majeur de stabilisation sociale.

Mais des préoccupations importantes hypothèquent l'émergence de ce corps de métier : dans quelles conditions ce secteur se développe-t-il ? Que représentent les travailleurs domestiques sur l'échiquier de l'emploi au Cameroun ? Quelles sont les mesures à prendre pour garantir aux travailleur.euse.s domestiques des conditions décentes de travail aujourd'hui et à l'avenir ?

S'intéresser à un essai de résolution des difficultés auxquels sont confrontés les travailleur.euse.s domestiques au Cameroun, y compris les migrants, c'est s'employer de manière inéluctable à les dénombrer, mais c'est aussi chercher à comprendre dans quelles conditions ils exercent et de quelle type de protection ils bénéficient.

C'est en cela que cette analyse-diagnostic construite autour d'une collecte des données trouve sa pertinence. Elle offrira en effet, à qui s'y penche, l'occasion de produire des évidences statistiques qui permettront aux décideurs de mieux comprendre et d'apprécier objectivement la contribution de ce secteur d'activités à l'économie nationale, ainsi que l'intérêt de leur accorder une protection réelle.

La mission est prévue pour une **durée de quarante-cinq (45) jours**. Vous êtes ainsi priés de bien vouloir, sur la base des termes de références en annexe, faire parvenir votre proposition technique et financière à l'adresse : YAO_DOMWORK@ilo.org, par courriel intitulé « **COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE AU CAMEROUN** », au plus tard le **mardi, 22 août 2023**. (Cf. TDRs).

Les questions relatives à ces TDRs devront être soumises à YAO_DOMWORK@ilo.org, au plus tard **le vendredi, 18 août 2023**.

Toutes les questions et réponses relatives aux présents TdRs seront compilées et publiées sur le site web de l'OIT <https://www.ilo.org/africa/about-us/offices/yaounde/lang-fr/index.htm>.

Ali Madai Boukar,
Directeur a.i

P.O.


P.J : Termes de référence



Organisation internationale du Travail

Appel à candidature :

Recrutement d'un cabinet d'expertise pour la réalisation d'une étude nationale de collecte et d'analyse des données statistiques sur le travail domestique au Cameroun.

Organisation internationale du Travail

Projet « Protection des travailleuses et travailleurs domestiques contre toutes formes de violence et de harcèlement sur le lieu du travail, dans un contexte marqué par la crise sanitaire du Covid-19 ». OIT- Yaoundé.

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le monde, on compte 75,6 millions de travailleurs domestiques âgés de 15 ans et plus. Les femmes continuent de représenter la majorité du secteur (76,2 pour cent), bien que cette part varie considérablement d'une région à l'autre. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 91% des travailleurs domestiques sont des femmes, tandis que, dans les États arabes, les hommes sont plus nombreux que les femmes et représentent 63,4% du secteur¹. Néanmoins, le déficit de protection dévolue à cette main d'œuvre est réel dans toutes les régions.

En Afrique, et singulièrement au Cameroun, les clichés de l'informalité sont semblables à ceux de plusieurs régions du monde. En effet, l'économie informelle y occupe 90% de la main d'œuvre², et la part du travail domestique dans ces données est occupée majoritairement par les femmes (78,7%), par rapport aux hommes (21,3%). Dans les faits, les travailleurs domestiques travaillent pour des ménages de particuliers, souvent sans contrat de travail écrit, avec un volume horaire de travail important, des salaires dérisoires largement en deçà du SMIG, une absence de repos hebdomadaire ou de congés annuels, le travail les week-ends et jours fériés, privés des bénéfices d'une affiliation régulière à l'organisme de sécurité sociale et exposés à des violences de toutes sortes. Les travailleurs domestiques **logés au sein du ménage et les migrants** peuvent être encore plus vulnérables, et cette vulnérabilité est créatrice de plusieurs abus et d'importants déficits en termes de travail décent.

Pourtant, le travail domestique est un secteur dont la croissance est susceptible de s'intensifier au regard de la participation croissante et louable des femmes au marché du travail, des besoins familiaux induits par cette participation et du relatif vieillissement de la population au Cameroun. En outre, en tant que secteur à forte intensité de main-d'œuvre qui fournit des services essentiels aux ménages, le travail domestique représente une source d'emplois importante pour la reprise économique après la pandémie du COVID-19, et un levier majeur de stabilisation sociale. Par son entremise en effet, des familles entières arrivent à maintenir leur équilibre social, les enfants et les personnes âgées reçoivent des soins à domiciles, et les femmes arrivent à être performantes dans leur vie professionnelle, souvent en l'absence de politiques destinées à concilier travail et vie de famille.

Mais des questions importantes demeurent : dans quelles conditions ce secteur se développe-t-il ? Que représentent les travailleurs domestiques sur l'échiquier de l'emploi au Cameroun ? Quelles sont les mesures à prendre pour garantir que les travailleurs domestiques bénéficient d'un travail décent aujourd'hui et à l'avenir ?

S'intéresser à un essai de résolution des différents problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs employés au sein des ménages, y compris les travailleurs migrants, c'est s'employer de manière inéluctable à les dénombrer pour savoir ce qu'ils représentent

¹ Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques. Progrès et perspectives dix ans après l'adoption de la convention (n°189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. Pp. 254 et s.

² Institut National de la Statistique, rapport sur la situation de l'emploi au Cameroun en 2012, Yaoundé, avril 2014.

exactement sur le marché de l'emploi en termes d'effectif ; c'est comprendre dans quelles conditions ils exercent et de quel type de protection ils bénéficient. C'est aussi s'accorder sur le fait que par définition, le travailleur domestique désigne toute personne qui effectue des tâches ménagères au sein d'un ou de plusieurs ménages et dans le cadre d'une relation de travail. L'objectif *in fine* étant de disposer de données fiables qui permettront aux acteurs clés de mesurer les gaps et de mener des actions basées sur des statistiques probantes ; aux décideurs de mieux comprendre et d'apprécier objectivement la contribution de ce secteur d'activités à l'économie nationale, ainsi que l'intérêt de leur accorder une protection réelle.

C'est le sens des présents termes de référence qui entendent encadrer la réalisation d'une collecte de données quantitatives et qualitatives et l'analyse de la situation actuelle du travail domestique au Cameroun. Les services d'un cabinet d'expertise seront requis à cet effet.

II- OBJECTIFS

• Objectif général

L'objectif général de cette consultation consiste en la réalisation d'une étude nationale de collecte et d'analyse des données statistiques sur le travail domestique.

• Objectifs spécifiques

En adéquation avec l'objectif général décliné, le cabinet d'expertise devra s'atteler à rechercher des informations précises. Elles porteront principalement, mais non exclusivement, sur les éléments ci-après :

- **Le profil du travailleur domestique** : régions ou pays de provenance, sexe, âge, situation de handicap, statut matrimonial, niveau d'éducation lien de parenté avec le chef de ménage, etc. ?
- **Le niveau de recours à la main d'œuvre domestique dans les ménages,**
- **Les conditions actuelles d'exercice du travail domestique** : mode de recrutement, type et nature des contrats de travail, salaire, avantages, temps et volume horaire de travail, logement, risques d'exposition aux VIH/IST, risque d'AT/MP, bénéfice des mesures de SST (Sécurité, hygiène et Santé au Travail), autres traitements en nature hors salaires, etc.
- **La situation des travailleurs et travailleuses domestiques à risque de vulnérabilité**, notamment, ceux issus des populations autochtones, les migrants, les personnes vivant avec un handicap et les enfants travailleurs domestiques ;
- Une analyse des différents **types de vulnérabilité** auxquelles sont exposées les travailleurs domestiques, et leurs causes,
- **Une analyse de la protection dont ils bénéficient**, notamment en termes couverture légale, de bénéfice d'une protection sociale, de protection contre diverses formes d'abus (violence et harcèlement sur le lieu du travail) et les voies de recours ouvertes au travailleur en cas d'abus ;
- **Une analyse situationnelle de l'informalité** dans le secteur ;
- **Une analyse des espaces de dialogue et de concertation** offerts aux travailleurs, les cadres existants permettant à cette catégorie de travailleurs de

s'organiser ; la liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective

- **Une formulation de recommandations, orientations et actions** à mener à la suite des constatations issues de la collecte de données et de l'analyse diagnostic.

III- MISSION DU CABINET D'EXPERTISE

Sur la base des objectifs spécifiques ci-dessus déclinés, la mission du cabinet d'expertise consistera principalement, mais non exclusivement :

Collecte quantitative et qualitative des données et analyse.

Le travail domestique est un phénomène urbain qui devient marginal lorsqu'on progresse vers les périphéries. De ce fait, l'étude se réalisera dans quatre des grandes villes du Cameroun : **Yaoundé, Douala, Buea et Bafoussam**. Au sein de ces villes, la collecte des données devra se faire en tenant compte des quartiers résidentiels ou la probabilité de l'emploi domestique par ménages est élevée. Le cabinet d'étude devra proposer dans son offre technique une cartographie des quartiers à répertorier à cet effet.

Il sera ainsi question de :

- **Préparer les outils de collecte de données appropriés** alliant la méthode quantitative et la méthode qualitative (par exemple : questionnaire pour le travailleur/travailleuse, guide d'entretien pour les autres répondants comme les employeurs, les institutions de réglementation, etc),

- **Proposer une démarche méthodologique d'échantillonnage** qui permettra de sélectionner les unités primaires de sondage (quartiers), et de réaliser les interviews auprès des unités secondaires cibles (travailleurs/travailleuses domestiques),

- **Indiquer la méthode à utiliser pour organiser la collecte d'informations** sur le terrain,

- **Réaliser une synthèse de la collecte des données quantitatives et qualitatives** des personnes engagées dans le travail domestique rémunéré. Cette collecte devra tenir compte du nombre de travailleurs domestiques désagrégé par sexe, de leur profil (âge, régions ou pays de provenance, sexe, situation de handicap, statut matrimonial, niveau d'éducation d'instruction), ainsi que du pourcentage de travail féminin représenté.

- **Procéder à une analyse des conditions réelles de travail de la cible** en termes de mode de recrutement, salaires (salaire minimum et paiement en nature) ; temps de travail (horaires hebdomadaires normaux, rémunération des heures supplémentaire, congé annuel payé et repos hebdomadaire), logement, avantages en nature etc... Cette analyse devra être faite comparativement aux normes applicables dans des secteurs d'activités connexes en termes de rémunération horaires, rémunérations des heures supplémentaires de travail, temps de repos, congés annuels et autres avantages.

- **Procéder à un examen comparatif des dispositions légales et réglementaires régissant le travail domestique au Cameroun et la pratique**, notamment en termes de respect des droits fondamentaux au travail, de bénéfice d'une protection sociale y

compris la protection de la maternité, de SST, de protection contre les abus, la violence et le harcèlement sur le lieu du travail,

- **Procéder à une analyse des informations relatives aux stratégies d'extension** de la sécurité sociale à ce secteur d'activités (formalisation),

- **Analyser les mesures visant à organiser les travailleurs** domestiques et leurs employeurs et à assurer une protection adaptée au lieu d'exercice de l'emploi domestique (mesures spéciales d'inspection, espaces de dialogue, mesures alternatives de règlement des différends, etc.).

- A la suite des constatations issues de la collecte de données et de l'analyse-diagnostic, **proposer un plan de mesures assorti d'un plan d'actions** en vue de l'amélioration des indicateurs du travail décent dans ce secteur d'activités.

Recherches documentaires

Le cabinet d'expertise effectuera des recherches documentaires et des entretiens avec des informateurs clés pour compléter les informations recueillies. Il devra pour ce faire rencontrer les principaux acteurs de ce secteur d'activités (employeurs et travailleurs domestiques, FNE, INS, administrations publiques, partenaires sociaux, acteurs de la société civile, associations d'employeurs et de travailleurs domestiques, CNPS).

IV- RESULTATS ATTENDUS

Le cabinet d'expertise retenu devra produire :

- ✓ **Livrable 1** : Une note méthodologique commentée énonçant les informations à inclure dans les différentes sections du rapport, ainsi que les outils de collecte. La note devra inclure le plan détaillé du rapport d'analyse, lequel plan pourra suivre, moyennant des éléments de contextualisation, le plan du rapport global publié par l'OIT sur le travail domestique.

La coordonnatrice nationale du projet fournira le rapport global susmentionné.

- ✓ **Livrable 2** : Le rapport 0 de l'étude basé sur le plan détaillé validé et qui devra contenir des données statistiques, des éléments d'analyse pertinents et une bibliographie préliminaire.

Ce rapport 0 sera soumis à la validation des mandants tripartites, à l'occasion d'un atelier national de validation.

- ✓ **Livrable 3** : Un rapport final incorporant les commentaires et les principales recommandations issues de l'atelier de validation.

V- DUREE DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée de **45 jours à compter de la signature du contrat**. Le Cabinet d'expertise proposera un chronogramme détaillé de l'ensemble des activités et tâches à mener. Les dates de début et de fin de l'accord seront par ailleurs précisées dans le contrat sur la base de cette durée.

Le Cabinet d'expertise devra soumettre une **proposition incluant une offre technique et une offre financière**. Elle devra comprendre les CV des parties prenantes à la mission.

VII - COMPÉTENCES SOUHAITEES :

Le Cabinet d'expertise devra disposer de références solides pouvant lui permettre d'exécuter efficacement la mission qui lui sera confiée. Il devra notamment :

- Avoir une expérience avérée dans la méthode statistique d'échantillonnage, de collecte, d'exploitation et d'analyse des données qualitatives et quantitatives,
- Avoir une expertise à faire valoir dans la maîtrise du cadre juridique et réglementaire régissant le travail domestique au Cameroun, ainsi que du droit prospectif en la matière ;
- Avoir connaissance des spécificités du secteur de l'emploi domestique serait un atout.

VII- CANDIDATURE

Les cabinets d'expertise intéressés par cet appel à candidature sont invités à soumettre une **proposition technique** et une **proposition financière**.

La **proposition technique** devra contenir :

- ❖ La compréhension de la mission et l'analyse du contexte,
- ❖ La méthodologie d'approche de la consultation et les raisons pour lesquelles elle conviendrait à celle-ci,
- ❖ Les Capacité et nombre d'années d'expérience étayées notamment par la liste des missions réalisées récemment et ayant une similitude avec la présente consultation,
- ❖ Le curriculum vitae des personnes impliquées dans la réalisation de la mission,
- ❖ Le Chronogramme d'exécution de la mission

VIII- EVALUATION ET COTATION DES OFFRES

Les offres soumises à contribution seront évaluées sur la base des critères suivants :

✓ **Offre technique /100**

- Note de compréhension des TDRS/25pts
- Analyse du contexte de la mission/15 pts
- Description de la stratégie de mise en œuvre/démarche méthodologique/25pts
- Respect du chronogramme/05pts
- Expériences dans la réalisation d'activités similaires/20pts,
- Pertinence des Curriculum vitae de l'équipe/10pts.

Seules les offres techniques ayant obtenues une moyenne **de 70/100** verront leur offre financière évaluée. L'évaluation de l'offre financière obéit à la logique **du mieux disant**.

VIII- DELAI DE SOUMISSION DES OFFRES

Les candidats soumettront leur offre par mail à l'adresse suivante : **YAO_DOMWORK@ilo.org** par courriel intitulé « **COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE AU CAMEROUN** », au plus tard **le mardi, 22 août 2023**.

AUCUNE OFFRE PHYSIQUE NE SERA ACCEPTEE.